

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 2 MARS

Les invalides civils

Les terribles catastrophes dont usines ou mines sont quotidiennement le théâtre ont rappelé de nouveau l'attention des pouvoirs publics sur le projet de loi relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes pendant leur travail.

Cette question des accidents du travail passionne les esprits acquis à l'équité et à la fraternité. La Chambre a cru pouvoir instituer une commission du travail qui prend son rôle très au sérieux. Cette commission a eu connaissance sans doute de la répartition des rentes allouées aux pauvres vieilles ou aux femmes chargées d'enfants. Les sommes à distribuer sont vraiment dérisoires. C'est une insultante ironie.

Un ouvrier est victime d'un accident qui, pendant un certain temps, de longs mois souvent, va le réduire à l'inaction. Deux hypothèses se présentent : il a été, par imprudence, l'auteur de son propre mal, ou bien c'est au patron, coupable de négligence, d'observation des règlements, qu'incombe la responsabilité. C'est là tout le procès.

L'issue du débat dépendra évidemment de la loyauté des juges; mais ce qui importe avant tout, c'est que le débat soit rapidement clos, que l'ouvrier, frappé malgré sa prudence, reçoive au plus vite l'indemnité qui le garantira de la faim, lui et les siens. Or, dans l'état des coutumes judiciaires actuelles, l'ouvrier blessé pendant son travail doit attendre un an, deux ans, quelquefois davantage, avant que justice ne lui soit rendue.

Rarement — nous devrions dire jamais — l'ouvrier possède l'argent indispensable pour le procès. Il se passe alors deux choses. Ou le malheureux devient la proie d'une agence interlope qui avance les frais, choisit l'avoué, désigne l'avocat... et quand, deux ans après, le jugement est rendu, prend cinquante pour cent de l'indemnité accordée; ou il sollicite le bénéfice de l'assistance judiciaire. Dans le premier cas, le malheureux est volé. Vous allez voir ce qui advient dans le second.

Pour l'obtention de l'assistance judiciaire, une enquête préalable est nécessaire : elle dure au moins trois mois, quand elle n'en exige pas six. Une fois l'assistance obtenue, on lui désigne un avoué qui ne se fend pas l'arche pour suivre une affaire de rapport nul. On inscrit le dossier au rôle. La cause est appelée au bout d'un semestre ou d'un an et les avocats prennent la parole.

Une seconde enquête est ordonnée. La plupart des témoins entendus à la première ont disparu. N'importe, l'ouvrier gagne son procès : il va palper l'indemnité.... Le patron interjette appel. En voilà derechef pour un an, sinon pour deux.

Cela est une monstruosité, une iniquité flagrante. Que faire pour y remédier ?

Il suffirait d'une circulaire du garde des sceaux enjoignant aux parquets, même sous peine de dommages-intérêts à la partie lésée, d'enquêter les demandes d'assistance judiciaire dans les quinze jours, quand il s'agit d'accidents; aux présidents de tribunaux de

porter les procès à l'audience d'urgence, de ne souffrir aucune tentative dilatoire, de procéder aux enquêtes dans les délais strictement légaux et d'accorder une indemnité nécessaire à la vie par provision et nonobstant appel; aux présidents de Cour enfin, de juger *avant toute autre affaire*. En six mois tout au plus, les procès d'accidents, qui durent aujourd'hui deux ans, pourraient être terminés.

Mais c'est trop simple et trop logique.

Tout le monde judiciaire, parquets, juges, avocats, avoués, huissiers, y perdrait le plus clair de son revenu. Et voilà pourquoi l'assistance judiciaire sera encore longtemps, sinon une duperie infâme, au moins une sinistre mystification.

Chambre des Députés

Première séance du vendredi
1^{er} mars

Budget des colonies. — Le cas de
M. de Lanessan.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général de l'exercice 1895 (suite du budget des colonies).

M. le vicomte de Montfort estime qu'un débat sur notre politique en Indo-Chine est d'autant plus nécessaire aujourd'hui après la brusque révocation de M. de Lanessan. Quand, en 1891, M. de Lanessan a été envoyé en Cochinchine, l'orateur avait demandé au gouvernement quelle politique il entendait suivre. On lui a répondu que ce serait la politique de M. de Lanessan; mais celui-ci en avait plusieurs, qu'il a d'ailleurs défendus avec un égal talent; l'orateur a dû faire ses réserves.

Il doit y avoir à sa révocation des causes graves, de nature tout à fait importante, sur lesquelles le gouvernement a le devoir de s'expliquer; on a dit dans les journaux que le nouveau gouverneur général continuerait la politique de M. de Lanessan.

Par la faute de M. de Lanessan, demain s'ouvre pour nous un inconnu redoutable.

Il en résulte un désordre inouï.

Il y a aussi l'infériorité de l'armement; actuellement les pirates sont mieux armés que nos hommes, le général en chef l'a signalé. Notre armement est resté le même, c'est l'ancien fusil de 1874; il faudrait envoyer des fusils Lebel modèle 1892.

Dans l'opération du chemin de fer de Lang-Son, on a violé toutes les lois. Les entrepreneurs sont payés à l'aide d'un véritable papier monnaie.

L'adjudicataire de ce chemin de fer est un véritable banquier auquel le protectorat emprunte. Dans ce chemin de fer, on a fait passer l'entretien d'une milice de 1,500 hommes et la construction de toute une série d'ouvrages de défense.

Jamais le décret de 1891 n'a donné de pareils droits à M. de Lanessan.

M. Etienne. — La responsabilité du chemin de fer n'incombe pas à M. de Lanessan, mais à moi; je la revendique tout entière.

M. le vicomte de Montfort. — J'ai approuvé la conduite de M. Etienne, mais cela n'empêche pas que ce chemin de fer a coûté trois fois plus que la somme annoncée à l'origine et qu'on a fait face aux dépenses à l'aide de moyens peu réguliers.

Le précédent ministère a révoqué M. de La-

nessan. Il faut qu'on sache quels ont été les motifs de cette révocation.

M. Charles Roux demande à se placer sur le terrain commercial. Toutes les fois qu'on constate la décadence du commerce et de la marine, on s'en prend aux commerçants qu'on accuse de manquer de hardiesse et d'initiative.

Peut-être le mal est-il aussi parfois imputable à notre système d'administration. Ce qui se passe au Dahomey le prouve bien. Pendant les campagnes de 90 et de 92, les factoreries des commerçants français ont été saccagées. Après la guerre on n'a alloué aucune compensation à ces commerçants qui ont perdu 1 million 600,000 fr.

On ne fait rien pour les travaux publics, pour les routes, pour le creusement de la lagune; les sommes affectées aux travaux publics sont minimes et on les emploie d'une façon étrange.

Il faut que le ministère des colonies fasse faire un travail sur les budgets locaux des colonies et le soumette au rapporteur du budget.

Tant que ce travail ne sera pas accompli, aucune réforme ne pourra être opérée.

Jusqu'à ce jour, la politique coloniale a été une politique de fonctionnaire.

La séance est levée.

Deuxième séance

Le budget des colonies

M. Turrel rappelle que ceux là mêmes qui aujourd'hui critiquent les résultats de la politique coloniale étaient autrefois les adversaires de cette politique. S'il y a eu des faiblesses, des faits regrettables, croit-on que la droite d'alors et l'extrême gauche ne doivent pas en porter une part de responsabilité ?

On avait créé dans le pays une opinion factice au sujet de la politique coloniale. M. Couhard, dans son discours d'hier, aurait pu intéresser la Chambre en lui parlant du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis qui dessert la région qui l'a envoyé à la Chambre.

Le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar qui devait coûter 12 millions en coûte aujourd'hui 40.

La Commission technique passe outre et la réception définitive est prononcée. Bientôt on s'aperçoit que les travaux sont mal exécutés, mais alors la Compagnie qui a exécuté les travaux disparaît et une Compagnie d'exploitation lui succède.

Celle-ci n'étant pas responsable de la mauvaise exécution des travaux se retourne vers l'Etat et demande la réfection tantôt d'un pont, tantôt de plusieurs kilomètres de voie qu'on a été obligé de lui reconstruire. Aujourd'hui il y a un parti à prendre : ce parti consiste à faire un procès à la Compagnie d'exécution.

M. le prince d'Arenberg. — Des missions Françaises établies près le lac Victoria ont été pillées par les troupes d'une compagnie Anglaise. Des indemnités ont été promises; elles n'ont jamais été payées.

Sur le Niger, le lieutenant Mizon est arrêté par la Compagnie royale du Niger, malgré l'acte de Berlin.

Le pavillon français a été jeté à l'eau et aucune satisfaction n'a été accordée à la France. Comment dans de pareilles conditions les commerçants auraient-ils le courage d'entreprendre des affaires ?

M. G. Berry. — Il résulte de la discussion que les colonies semblent avoir été créées pour les fonctionnaires et les sociétés financières.

Nous avons des colonies dans lesquels il n'y a pas de Français.

Ce sont des Français qu'il faut y envoyer en favorisant le départ des familles d'agriculteurs qui ne peuvent gagner leur pain en France.

M. Chautemps. — Relativement au maintien de la garantie d'intérêts pour le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, le ministre s'inspirera de l'appréciation d'une Commission spéciale.

M. Chautemps en arrive au cas de M. de Lanessan.

En ce qui le concerne, le gouvernement, dit-il, s'est trouvé en présence de faits accomplis.

A cette heure, il convient de ne rien modifier dans les rapports avec les cours d'Annam et du Tonkin; dans l'Indo-Chine la situation politique est satisfaisante.

Le Tonkin prospère commercialement et financièrement, bien que huit millions de francs aient été incorporés dans le budget local pour des causes étrangères; le budget du Tonkin se solde par un déficit à peine appréciable.

Il y a cependant un trou de cinq millions de francs résultant de la baisse des piastres et il faudra le combler.

C'est à cette seule cause qu'on doit ce déficit.

Le gouvernement se borne actuellement à demander de porter de 6 à 11 millions le fonds de roulement du protectorat et a chargé un inspecteur de lui présenter un rapport sur la gestion financière du chemin de fer de Lang-Son, sur la façon dont ont été passés les contrats et sur la gestion du protectorat lui-même.

M. Delcassé monte à la tribune, mais comme sa réponse doit être fort longue, plusieurs députés demandent le renvoi de la discussion à demain.

Le renvoi est voté.

Par 293 voix contre 225, la Chambre décide qu'il y aura séance ce matin à neuf heures.

LES ÉPIDÉMIES

L'épidémie de Dijon

Le rapport du général de Négrier sur sa mission à Dijon, porte qu'il y a eu, dans l'application des ordres relatifs aux exercices, des exagérations préjudiciables à la santé des hommes et que la situation du casernement est défectueuse.

A la suite de ce rapport, le général Zurlinden, ministre de la guerre, est décidé à frapper d'une peine disciplinaire le général commandant la brigade d'infanterie de Dijon et le colonel du 27^e de ligne.

En outre, la partie de la caserne du 27^e appelée « la glacière » sera démolie et reconstruite.

L'épidémie de Melun

Nous avons rapporté la nouvelle donnée relative à la mort de dix dragons à Melun.

Des renseignements particuliers confirment et précisent cette information.

Ce n'est pas dix, mais douze dragons qui ont succombé depuis un mois à l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit à Melun.

De plus, il y a à l'hôpital deux cents malades dont soixante grièvement atteints.

Melun est une garnison détestable et il ne se passe guère d'années sans que la caserne se change en un foyer d'épidémies. Celle-ci est en effet bâtie sur un ancien cimetière et, en dépit de la propreté qui est parfaite dans le casernement, nous devons le reconnaître (toutes les chambres sont soigneusement blanchies à la chaux et les parquets cirés), presque tous les ans le régiment est obligé de camper hors de la ville.

Des députés vont appeler sur ce point l'attention du ministre de la guerre.

Il est indispensable de couper le mal dans sa racine en démolissant la caserne pour la rebâtir sur un autre point de la ville.

La vie de nos soldats vaut bien quelques milliers de francs que l'on trouvera facilement en rognant un peu sur le budget des palais scolaires sans élèves.

INFORMATIONS

Un journaliste des « Débats » tué en duel

M. Harry Alis — de son vrai nom Hippolyte Percher — rédacteur du *Journal des Débats*, a été tué, hier matin, en duel, à l'île de la Grande-Jatte.

C'est à la suite d'une lettre personnelle adressée par M. Harry Alis à M. Le Chatelier, ancien capitaine au 45^e d'infanterie, administrateur de la Société d'études du Congo français, lettre jugée offensante par ce dernier, qu'un échange de témoins a eu lieu.

M. Le Chatelier ayant chargé MM. le lieutenant-colonel Baudot et le commandant de Castellani de demander une réparation à M. Harry Alis, ce dernier avait désigné pour le représenter MM. Paul Bluysen, secrétaire général du *Journal des Débats*, et André Hallays, chroniqueur à ce même journal.

Après avoir vainement essayé de trouver un terrain de conciliation, les quatre témoins jugèrent une rencontre inévitable et la fixèrent à hier matin, à onze heures, à l'île de la Grande-Jatte.

Dès le premier engagement, M. Harry Alis a été atteint par M. Le Chatelier à l'aisselle droite; l'épée l'a traversé de part en part. Notre confrère est mort sur-le-champ.

Mort du prince de Metternich

Une dépêche de Vienne annonce que le prince de Metternich, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, a succombé l'avant-dernière nuit à une congestion pulmonaire.

Le prince Richard, né à Vienne en 1829, débuta dans la carrière comme attaché à Paris en 1852 et fut promu secrétaire deux ans après. Envoyé extraordinaire à Dresde en 1856, il revint à Paris comme ambassadeur en 1859 et y resta jusqu'en 1871, époque à laquelle il rentra dans la vie privée.

Le prince de Metternich avait épousé le 7 juin 1856 la comtesse Pauline Sandor de Slawnicza, très connue, peut-être même un peu trop connue à la cour de Napoléon III.

Médailles à deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul

Le ministre de la guerre a décerné une médaille d'argent à :

M^{lle} Dallery (Isabelle), en religion sœur Jeanne, de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul (hôpital militaire du Dey, à Alger) : s'est particulièrement signalée par son dévouement, son activité et les soins incessants qu'elle a prodigués aux malades typhoïdiques.

M^{lle} Morel (Marie-Louise), en religion sœur Marie, religieuse de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul (hôpital militaire de Bône) : prodigne depuis vingt-cinq ans aux malades militaires les soins les plus dévoués et éclairés; appelée spécialement près d'eux lors de différentes épidémies de choléra et de variole.

Les adresses télégraphiques

M. Guillemet, député de la Vendée, vient de déposer un amendement à la loi de finances, tendant à compter pour trois mots toute adresse télégraphique, quel que soit le nombre de mots.

Arrivée de la « Gascogne » au Havre

Le Havre, 1^{er} mars, 2 heures 25. — Le transatlantique la *Gascogne*, venant de New

York et dont le passage avait été signalé à Harfleur à dix heures ce matin, est entré dans le port à une heure et demie.

Une foule énorme attendait sur la jetée.

La musique du 419^e de ligne a joué la *Marseillaise*; la foule a poussé des hurrahs.

Incendies

Montauban, 1^{er} mars. — Ce matin, à trois heures, un incendie considérable a détruit complètement le bâtiment contenant les vivres militaires, situé en face de la caserne Villebourbon.

Il ne reste plus que les quatre murs.

— Avignon, 1^{er} mars. — Le pensionnat des frères des écoles de Valréas, les bâtiments des écoles gratuites et la chapelle de l'établissement ont été la proie des flammes, jeudi après-midi. Le désastre est très important et ne peut encore être évalué, des objets artistiques, des tableaux ayant été détruits.

Il n'y a eu aucun accident grave de personne.

Les gâteaux empoisonnés de Tarbes

Tarbes, 1^{er} mars. — Une enquête habilement menée au sujet de l'empoisonnement des employés de poste de Tarbes a fait découvrir que l'expéditeur de gâteaux contenant de la strychnine est un nommé Gérard Contre, instituteur à Cieutat, âgé de trente-et-un ans.

Désigné par M. Cabrero, le destinataire du colis, il a été arrêté et confronté avec la pâtissière qui a formellement reconnu son acheteur. Contre a fait des aveux.

Tragiques amours

Verviers, 28 février. — Un sergent de ligne a tué aujourd'hui une jeune femme avec laquelle il avait entretenu des relations.

Il a tué ensuite un sergent de son régiment, puis il s'est brûlé la cervelle.

Ce drame s'est déroulé dans un café habité par les parents de la jeune femme.

Terrible accident

Renay, 28 février. — Le mur d'un établissement d'équitation de la ville s'est écroulé. Trois enfants ont été tués et plusieurs blessés.

L'assassinat de Dol

Deux journaliers, Hamelin et Gérard, habitant Dol, ont été arrêtés et mis à la disposition du parquet, prévenus d'avoir assassiné une dame Jeanne Thézé, rentière, âgée de 63 ans, habitant une maison de campagne près de la ville. La victime a été tuée à coups de hache et la maison mise au pillage.

Suicide dans une prison

Le principal accusé dans l'affaire des avortements de Linard, le sieur Saraudy, a été trouvé pendu dans la prison de Limoges.

Cet individu était détenu depuis quatre mois à la maison d'arrêt et les révélations qu'il aurait pu faire étaient du plus grand intérêt pour le parquet.

Éboulement dans une mine

Deux ouvriers, Besse et Verremont, et Marcellan, du Bousquet-d'Orb (Hérault), travaillant dans une mine, ont été ensevelis sous des blocs de charbon pesant deux tonnes environ. Ce n'est qu'au bout d'une demi-heure de travail qu'on a pu dégager leur corps. Le premier, Besse, était déjà mort. Marcellan, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital. La cause de l'accident est inconnue.

Mort en pleine mer

Osten-De, 28 février. — Une barque de pêche de nationalité française, de Trouville croit-on, est venue s'échouer sur la plage aujourd'hui.

Trois matelots morts se trouvaient dans la barque.

On ignore les causes exactes de ce drame.

Explosion dans une mine. — Quatre-vingt-dix victimes

New-York, 28 février. — Une explosion s'est produite dans une houillère de Cecillos (Nouveau-Mexique).

Vingt-cinq cadavres horriblement mutilés ont été remoués à la surface.

On croit que soixante-cinq autres ouvriers restent ensevelis dans les mines, et l'on ne conserve aucun espoir de les sauver.

BULLETIN FINANCIER

1^{er} mars 1895.

Le marché hésitant au début de la séance s'est sensiblement amélioré en fin de séance. Le report, de prime abord un peu tendu sur nos rentes, a faibli et par suite les cours ont repris.

En définitive, la liquidation des valeurs qui aura lieu demain paraît se présenter dans des conditions très satisfaisantes.

Le 3 0/0 finit à 103.30 en liquidation et à 103.35 fin mars.

Très bonne tenue des actions de nos grands établissements de crédit. Le Foncier finit à 968.75. Le Crédit Lyonnais à 833.75.

Nos grands chemins sont fermes.

Le Suez est ferme à 3,300 après 3,290.

L'Italien reste encore hésitant à 87.75. L'Extérieure de 76 3/4 s'est relevé à 76.95.

Les honneurs de la journée sont pour les valeurs ottomanes. Le 4 0/0 turc s'avance à 27.05. La Banque ottomane est l'objet d'achats suivis à 706.25. Le marché des valeurs de mines est très animé par la spéculation et le comptant. La Robinson est à 214.37 1/2. La Monte-Rosa progresse de 186.25 à 189.25.

DE LAVIGERIE,

22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 2 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 3°
Midi,	753 m/m	au-dessus 6°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	6 m/m	
Température minima de la nuit		0°

La débâcle à Saumur

Comme on le verra d'autre part, la débâcle de la Loire a causé divers accidents (à Nantes, notamment, les glaces ont entraîné ou pulvérisé plusieurs bateaux).

Jusqu'à présent, à Saumur, il n'y a plus de danger imminent. Le fleuve est complètement nettoyé entre les deux ponts.

On aperçoit encore au loin, dans les environs de Villebernier, Gaure et Souzay, de larges surfaces de glaces, qui peuvent se détacher d'un moment à l'autre; mais, avant d'arriver jusqu'en face le quai de Limoges, ces énormes quantités se désagrègeront, soit aux piles du pont du chemin de fer, soit même naturellement, par leur faible épaisseur, quand ils arriveront aux îlots situés vis-à-vis Notre-Dame des Ardilliers.

Une fois brisés, les glaçons n'offrent plus alors aucun danger, et n'importe quelle embarcation résiste à leur choc, les aspérités de ces glaçons étant émoussées par le seul fait de la température actuelle; car le temps est à la pluie depuis ce matin.

Du reste, hier soir, dès 4 heures, tout danger semblant et étant réellement disparu, on rapportait le mobilier au bateau Mignon et au bateau des bains chauds, et les blanchisseuses reprenaient leur travail.

Espérons donc que ce sera bien la fin des préoccupations de nos concitoyens propriétaires des bateaux du quai de Limoges.

Pendant la débâcle

On nous a signalé, parmi les nombreux et braves citoyens qui se sont portés en hâte au secours des bateaux menacés, la courageuse conduite du sieur Tortu, gardien des bains militaires, qui n'a pas craint de se risquer, pieds nus, sur la glace, pour la briser à coups de hache au moment critique où l'énorme banquise serrait de trop près les susdits bateaux. Nos félicitations à M. Tortu, qui n'est pas, du reste, à son coup d'essai.

Accident

Hier soir, le bruit courait dans le quartier Saint-Pierre qu'un grave accident s'était produit chez M. Boret, dans la maison récemment incendiée, place Saint-Pierre.

Nous sommes allés aux informations et avons appris que cet accident se bornait à

la chute d'un ouvrier charpentier, lequel, montant un escalier à moitié carbonisé, a été entraîné avec la charge qu'il portait.

Cet ouvrier a pu se relever seul et est allé chez M. Chédevergne, pharmacien, qui a pansé quelques contusions sans gravité à la figure et à la hanche.

LA GRIPPE

On nous demande de divers côtés, dit le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier, des nouvelles de l'épidémie de grippe infectieuse qui est signalée dans toute la France et particulièrement dans l'armée. Dans les hôpitaux de la région, à Tours, Poitiers, Saint-Maixent, comme à Angers, les militaires atteints sont nombreux, mais la maladie n'offre pas un caractère alarmant. D'ailleurs, nos soldats trouvent près des médecins militaires les soins les plus attentifs et les plus dévoués. Le commandement qui a l'habitude de partager leurs fatigues, on l'a vu aux dernières manœuvres où le sympathique général Mourlan dut s'aliter après quatre jours de marche, a apporté la plus grande sollicitude à ne pas surmener les hommes dans la période de mauvais temps que nous venons de passer et qui est heureusement finie.

A Saumur, ville essentiellement bien aérée et très saine, nous n'avons eu, jusqu'à ce jour, rien à déplorer de semblable dans le quartier de l'Ecole de cavalerie.

Aussi espérons-nous voir bientôt au Château, — un des plus beaux casernements de la région — les deux compagnies d'infanterie que l'autorité militaire a désignées. Il est fort probable que là nos braves petits troupiers seront à l'abri de toute affection épidémique ou climatérique.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 27 février

Scrutin sur l'amendement de M. Montaut (routes et ponts, travaux ordinaires) tendant à augmenter le crédit de ce chapitre de 431,000 francs pour versement à la caisse des retraites pour la vieillesse des cantonniers.

Ont voté contre: MM. Bougère, Guignard, de La Bourdonnaye.

Absents par congé: MM. Condreuse, de Maille, de Soland.

A voté pour: M. de Grandmaison.

Embâcle et débâcle

A propos de la débâcle, nous extrayons les lignes suivantes de la « REVUE DES SCIENCES » de M. de Parville, dans les *Débats*:

« ... Ce n'est pas en Seine que la débâcle est surtout à redouter. Quand il n'y a pas crue, la glace fond sur place; la débâcle est « pourrie », selon l'expression technique, et se fait facilement. Il en a été ainsi cette fois: dans la nuit du 23 au 24, des glaçons se sont accumulés dans le bassin de Saint-Cloud et de Suresnes. Dès le lundi 25, le fleuve était libre en aval. La débâcle est autrement dangereuse sur la Loire.

« Le phénomène de l'embâcle et de la débâcle prend sur la Loire une proportion qu'il n'atteint pas sur nos autres fleuves de France. Le spectacle est imposant, et cette année encore des trains spéciaux ont amené de nombreux touristes sur les bords de la Loire. A Gien, à Sully, on a pu contempler d'énormes banquises de près de 6 mètres de hauteur, se dressant menaçantes devant les terres qu'elles semblaient vouloir franchir. A Châteauneuf, à Chiecy, tout près d'Orléans, les glaces se sont accumulées sur des hauteurs de plusieurs mètres. Partout ailleurs, la Loire s'est transformée en une véritable mer de glace saupoudrée d'une neige étincelante.

« A Sully principalement, les curieux, les photographes, ont envahi le fleuve; on avait aussi installé des restaurants et des cafés sur la glace épaisse de 50 à 60 centimètres. Depuis janvier 1789, depuis un siècle, la Loire n'avait pas présenté un spectacle aussi pittoresque qu'en février 1895. On eût dit d'un paysage sibérien.

» Pendant le grand hiver de 1879-1880, cependant, il s'était formé une embâcle formidable aux environs de Saumur. La débâcle fut effrayante. D'énormes glaçons descendaient tumultueusement le fleuve, s'entrechoquant, se brisant : cette effrayante migration se heurta un peu en amont de Saumur, contre un barrage de glaces et de sables ; aussitôt, ce gigantesque train de 20, 30 lieues de longueur, serra ses rangs, se souleva et constitua une banquise compacte. En même temps il y avait crue. L'eau gênée dans son lit obstrué commença par rejeter des blocs énormes sur les rives, puis s'épancha et se constitua un nouveau lit au détriment du vallon qui le séparait des coteaux de la rive gauche. L'embâcle de Villebriant à Gaure s'étendit sur une longueur de 8 kilomètres. Il y a eu là, pendant plus d'une semaine, 20 millions de mètres cubes de glace (chaque mètre pèse 930 kilog.) menaçant gravement de s'avancer sur la ville de Saumur et sur les vallées que protège la levée de la Loire. L'embâcle de 1880 restera célèbre dans le pays.

» Déjà en 1789, à la suite de la rupture d'une digue, il s'était produit, pendant la débâcle, en amont d'Orléans, une inondation désastreuse. C'est une conséquence de l'amoncellement des glaces déjà observé plus d'une fois. Un engorgement de ce genre survint en janvier 1840 dans la Vistule, à 2 kilomètres environ au-dessus de la ville de Dantzig. La rivière, arrêtée par des glaces, suivit un nouveau cours sur sa rive droite ; en quelques jours elle se creusa, à travers des collines sablonneuses de 12 à 18 mètres de haut, un lit profond et large de plusieurs lieues de longueur.

» Souhaitons qu'en 1895, grâce aux précautions prises, la débâcle de la Loire s'effectue sans désastres ni accident sérieux.

Nous le souhaitons également, mais les populations riveraines de la Loire sont très inquiètes, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

Dans bon nombre d'iles les habitants ont pris leurs précautions. Ils ont déménagé pour ne pas être surpris au dernier moment, comme cela leur est arrivé trop souvent.

A Tours, la Loire est toujours prise. Quelques fissures se sont produites entre les glaçons, pendant les heures les plus chaudes de la journée. Le froid de la nuit a suffi pour ressouder entre eux les énormes blocs de glace qui recouvrent notre fleuve.

Quand la débâcle va-t-elle avoir lieu réellement ? Quelles en seront les conséquences ? On se le demande avec inquiétude, et on a raison.

Que les riverains se hâtent de se mettre en sûreté et de sauver ce qui pourrait être emporté par les eaux, il n'est que temps.

LE PUY-NOTRE-DAME

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

» Pris à partie dans le journal *l'Indépendance d'Angers* par un groupe de contribuables du Puy-Notre-Dame, je viens vous prier de vouloir bien insérer cette réponse :

» La découverte du vaccin anti-diphthérique du docteur Roux est admirable et sauvera la vie à beaucoup de petits êtres qui étaient fauchés chaque année par le terrible fléau qu'on nomme le croup... Beaucoup de communes ont souscrit pour venir en aide au docteur Roux, je les en félicite ; je ne suppose cependant pas que toutes les communes du département de Maine-et-Loire aient souscrit pour cette belle œuvre et je suis persuadé que plus de la moitié n'ont encore émis aucun vote. Cela n'implique pas un refus formel. La commune du Puy-Notre-Dame est dans le même cas. Jamais le Conseil municipal de ma commune n'a refusé de voter un crédit que je ne lui ai pas proposé ; jamais les cinq conseillers, qui s'intitulent républicains, n'ont parlé d'ouvrir une souscription publique à cet effet. J'attends un moment opportun pour soumettre la question au Conseil municipal de ma commune.

» Le rigoureux hiver que nous traversons ne nous a pas pris au dépourvu : le Conseil m'a autorisé à délivrer du bois aux nécessiteux pour parer aux besoins urgents sans fixer de quantité comme l'indiquent les correspondants de *l'Indépendance*. Cent fagots ont été distribués aux malheureux, cent autres sont disponibles pour continuer la distribution.

» Il a été en effet décidé que les murs du cimetière seraient relevés ; trois cents francs sont disponibles pour commencer le travail. Je trouve l'adjudication inutile pour l'exécution de travaux aussi peu importants, et M. Panneau, entrepreneur, conseiller municipal (faisant partie des cinq membres dits républicains), partage mon avis puisqu'il m'a offert de s'entendre avec M. Boutin pour relever le mur.

» Mon frère n'a jamais demandé la reconstruction du mur qui n'est pas dans l'alignement. A plusieurs reprises, l'administration précédente et celle d'aujourd'hui, sur l'avis de l'agent-voyer cantonal, lui ont proposé de reconstruire son mur jusqu'à deux mètres, mon frère fournissant les pierres et la commune la main-d'œuvre évaluée à quarante francs environ, conditions usitées partout en pareil cas.

» L'allumeur des reverbères remplit son devoir. Il a pu se faire que certains reverbères se soient éteints à dix heures tandis que d'autres éclairent jusqu'à une heure du matin. Je ne fais assurément pas ma ronde tous les soirs pour constater ce grave manquement au cahier des charges. Je remercie cependant ce charmant et intéressant groupe de contribuables qui veut bien signaler à *l'indignation publique* un fait aussi grave.

» Je passe au dernier grief : Je n'aurais pas suffisamment renseigné ni défendu les intérêts de mes administrés vis à vis du fisc qui a augmenté les patentes de la plupart des commerçants du Puy-Notre-Dame. Lorsque le travail de la répartition de l'année dernière se fit, je n'avais pas l'honneur d'être maire et n'étais pas répartiteur ; je ne puis donc savoir ce qui s'est passé dans cette commission. En tous cas, le maire d'une commune ne peut pas toujours s'opposer à ce qu'un contrôleur trop zélé ne force certaines cotes ; il ne peut donner à ses administrés que le conseil de réclamer à la Préfecture en appuyant de tout son pouvoir leurs justes réclamations.

» Je n'ai pas la prétention de désarmer la mauvaise foi du groupe de contribuables qui, sous le voile de l'anonyme, a l'habitude de critiquer et de dénaturer tous les actes de l'administration. J'administrerai la commune en honnête homme, au grand jour, et je serai toujours prêt à répondre en séance aux critiques et aux questions que devraient me poser les cinq membres du Conseil dits républicains, qui se contentent d'être muets, pour trouver ensuite que tout va mal. Ce n'est ni courageux, ni franc.

» Un dernier mot : Le Puy-Notre-Dame a en effet donné la majorité à M. de Grandmaison, dont la politique répond admirablement aux tendances conservatrices de notre pays. Comme notre député, nous acceptons la République ; comme lui, nous la voulons progressive, mais modérée et respectueuse des idées de tous. Nous répudions les théories radicales et socialistes qui, si elles triomphaient, amèneraient une effroyable révolution, bientôt suivie de la pire des réactions.

» Agrérez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes salutations respectueuses.

» BOURREAU,
» Maire du Puy-Notre-Dame. »

COURS PRATIQUES DE VITICULTURE

Sous la direction de M. Bouchard

MAIRIE DE MONTREUIL-BELLAY

Dimanche 17 mars, à 2 heures. — Conférence d'ouverture.

Lundi et mardi. — Cours de greffage, à midi et à 7 heures du soir.

Mercredi. — Concours pour le diplôme de greffeur.

Les habitants de Montreuil-Bellay, Méron, Antoigné, Brossay, le Vaudelnay et le Coudray-

Macouard, ainsi que MM. les instituteurs et ceux de leurs élèves aptes à profiter de ces cours, sont priés d'y assister.

Le vol de 28,600 fr. de Châteauneuf-sur-Sarthe

La gendarmerie, au cours de son enquête, a trouvé le portefeuille volé à M. Barbay, embarqueur, mais il était vide, les 28,600 fr. qu'il contenait avaient disparu. L'enquête continue.

La débâcle à Nantes

Hier, dans l'après-midi, à Nantes, la débâcle a causé des sinistres en Loire. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes à déplorer, mais l'alerte a été chaude.

Entre le pont de la Bourse et celui de la Poissonnerie, il était resté trois bateaux-lavoirs et un établissement de bains, le long du quai Duguay-Trouin.

Vers 2 heures 1/4, un craquement se produisit tout à coup dans les glaces qui se trouvaient arrêtées au pont de la Poissonnerie. Une énorme banquise se détache et, le courant étant très fort, se met à descendre rapidement la Loire.

Des bateaux-lavoirs on la voyait s'avancer : ce fut un sauve-qui-peut général.

Le choc se produit tout à coup, accompagné d'un bruit formidable. Toutes les femmes n'ont pas encore quitté les bateaux ; les passerelles sont brisées et les laveuses qui se trouvent dessus tombent ou sont jetées le long du quai. Enfin, elles purent regagner la terre avant que les passerelles et les amarres fussent complètement rompues. Il en fut de même pour une dame qui achevait de prendre un bain, au moment de l'accident, et qui dut sortir de sa cabine sans prendre le temps de se vêtir d'autre chose que d'un jupon.

Bien que les bateaux aient été solidement amarrés, l'énorme masse de glace qui arrivait les a emportés en un clin-d'œil.

Les deux bateaux-lavoirs les plus rapprochés du pont de la Bourse sont partis à la dérive. On les a arrêtés et ramenés au bout du terre-plein de la Petite-Hollande.

L'établissement de bains arrive à son tour au pont, mais il est trop élevé et ne peut passer ; la toiture vient s'encaster dans les fermes du pont et est démolie. Il reste donc là et rejette par suite un bateau-lavoir qui se trouvait au-dessus. Ce bateau paraît avoir le plus souffert, il est pressé par les glaces le long du quai et se trouve dans une position dangereuse.

Devant l'établissement de bains était un petit bateau-lavoir dépendant de l'établissement. Il a été emporté, brisé ; on ne l'a plus revu. Quant aux deux autres bateaux-lavoirs, ils n'ont eu que leur passerelle emportée, sans autre avarie.

On a immédiatement pris des mesures pour éviter d'autres accidents.

L'hiver en Bretagne

Un de nos amis a pensé qu'il serait intéressant, au lendemain des froids rigoureux que nous venons de traverser, de comparer les températures relevées, en janvier, sur différents points de notre territoire, et portées au Bulletin international de météorologie.

Les observations auxquelles a donné lieu cette comparaison sont, effectivement, assez curieuses. En effet, comme le démontre le résumé ci-après, la température moyenne la plus élevée n'a pas été, contrairement à ce qu'on peut croire, atteinte dans le Midi, mais sur les côtes de Bretagne.

Ainsi, tandis qu'à Paris la température se maintenait si basse, on relevait :

A Marseille... 3° 5 au-dessus de zéro.

A Biarritz... 4° 5 —

A Nice... 6° —

A Brest... 7° —

Ce résultat n'étonnera que ceux qui, ne connaissant pas la Bretagne, ignorent combien son climat est régulièrement doux et à quel point il conviendrait aux malades et aux personnes frileuses qui reculent devant un long voyage

ou qui ne sont pas en situation d'aller passer la saison froide dans les stations du Midi. De Saint-Malo à Brest, la place ne manque pas, tout le long d'une côte réchauffée par le gulf-stream.

Prédictions de Mathieu de la Drôme pour le mois de mars

Période grave au premier quartier de la lune (du 4 au 11) ; alternativement pluvieuse, venteuse et neigeuse. Pluvieuse principalement dans le bassin de la Loire. Vents variables et forts pendant le cours de cette période sur la Manche ; violents au large de l'Océan et sur les côtes de Bretagne. Sinistres maritimes à redouter. Brusques variations de température.

Assez belle période pour le Midi à la pleine lune (du 11 au 18) ; venteuse surtout vers la fin sur l'Océan. Pluie du 15 au 17.

Période grave au dernier quartier de la lune (du 18 au 26). Equinoxe de printemps le 20. Mauvais temps à peu près général. Brusques variations de température. Vents forts sur l'Océan.

Belle période à la nouvelle lune (du 25 mars au 2 avril). Matinées fraîches. Vents faibles sur terre et sur mer.

Mois très venteux. Mauvais du 4 au 11 et du 13 au 26. Variable du 11 au 18 ; beau du 26 au 31. Hygiène rigoureuse à observer. Mauvais temps à redouter sur les côtes occidentales.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 4 Mars 1895
REPRESENTATION POPULAIRE

Deux grands succès
Moitié prix à toutes les places

Le Maître de Forges

Pièce en 5 actes, de Georges Ohnet.

Le spectacle sera terminé par :

DURAND ET DURAND

Comédie-vaudeville en 3 actes,
par MM. Ordonneau et A. Valabrègue.

DES DESIRS DU SAGE

Vivre en paix et de peu, loin de la politique ;
Être exempt de tracass, se porter comme il faut ;
Avoir de beaux enfants, une épouse pudique,
Et ne jamais manquer de savon du Congo.

X. de Gonesse, au savonnier Victor Vaissier.

Représentant de Commerce

Une ancienne maison de Malaga demande un Représentant avec de bonnes références, pour le placement en ville des

VINS FINS D'ESPAGNE

Malaga noir, blanc, Moscatel, etc.

Adresser les offres de service à l'Agence de la Société Générale sur place, sous les mots : « Offre XX, n° 27 ».

AVIS

BAINS DE LA LOIRE

Quai de Limoges

Ouverts tous les jours de 6 h du matin à 9 h du soir.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

« GRAISSE » Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle
EQUATEUR GRAISSE pour VOITURES
CHARIOTS et ENGRENAGES
C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc.
L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

55 ANNÉES DE SUCCÈS
GRAND PRIX EXPOSITION UNIVERSELLE LYON 1894
2 Méd. d'Or Exposit. Univers. ANVERS 1894, etc.
Alcool de
MENTHE RICQLÈS
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
Contre les Indigestions, Maux d'estomac,
de nerfs, de cœur, de tête et contre Grippe et
Refroidissements. — EXIGER LE NOM DE RICQLÈS.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'UN JUGEMENT rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 19 juillet 1894, enregistré, confirmé sur appel par arrêt de la Cour d'appel d'Angers, en date du 25 février 1895, enregistré,

Entre : M^{me} Emilienne Voisin, sans profession, épouse de M. Adolphe Rivaud, ancien pharmacien, propriétaire, demeurant à Saumur, ladite dame demeurant à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup, chez les dames de Sainte-Anne ; Et ledit M. Rivaud ;

Il appert : Que la séparation de corps et de biens a été prononcée entre les époux Rivaud-Voisin, au profit de la dame Rivaud.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné. Saumur, le 28 février 1895.

LECOY.

Etude de M^e MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques A SAUMUR

Salle des Ventes Mobilières, 55, rue d'Orléans

Le Jeudi 7 mars 1895, à une heure du soir.

IL SERA VENDU :

Statuettes religieuses, Articles pour communions, Chapelets et Médailles argent et ordinaires, Bouquets et Couronnes perles et porcelaine, Bijoux deuil et fantaisie monture or et argent, Dizaines, Ex-votos, Fantaisies diverses, Hochets, Bourses et Ronds de serviette argent contrôlé.

Le tout provenant du magasin de M. COCHET, ancien négociant, rue du Portail-Louis.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE UNE MAISON

Située à la Pichonnière,

Commune de Vivy, à six kilomètres de Saumur, sur le bord du chemin de l'Authion ; le tout contenant 48 ares environ.

On vendrait, si l'acquéreur le désirait, 55 ares de terre y adossés. Cette propriété pourrait servir de rendez-vous de chasse et de pêche.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire.

Etudes de M^e BRION, avoué à Baugé, et de M^e JOARY, notaire à Corné.

VENTE

Le Dimanche 10 Mars 1895, à 1 h., à la Mairie de Mazé.

D'une très bonne Ferme APPELÉE LES

GRAVELLES

Située communes de Mazé et Saint-Mathurin, dans le Val de la Loire, près la gare de Saint-Mathurin, contenant 10 hectares 78 ares, de morcellement facile.

Revenu annuel : 1,800 fr. Par bail notarié.

Mise à prix : 25,000 fr.

S'adresser à M^e JOARY, notaire à Corné, et à M^e BRION, avoué à Baugé.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR METAL BLANC

CHRISTOFLE & C^{ie}

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Présentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRE

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

Seules garanties pour l'acheteur

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

UN VASTE MAGASIN

Situé rue du Port-Cigogne, à Saumur,

Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.

S'adresser à M. GODET, 20, quai de Limoges.

A Louer de suite

MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Demandes d'Emplois

UN HOMME âgé de 31 ans, marié, très sérieux, parfaitement au courant des affaires, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi de comptable ou gérant dans une maison de commerce.

M. GOYET, rue d'Orléans, 34, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

M^{me} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Prévient sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, sur mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50

Chaussure femme..... — 10 50

— enfant..... — 9 »

Réparations instantanées.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS.
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestis-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.
Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal. Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 30	la boîte.	» 70
— extra —	» 60	—	» 90
Haricots verts moyens, —	» 30	—	» 80
— extra —	» 60	—	» 90
Asperges (qualité incomparable).	—	—	4 25
Sardines à l'huile	—	la boîte depuis. . .	» 35

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelote d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. { 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — { Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . .	0 85	— 1/2 boîte. . .	0 50
Petits pois Amieux. . .	1	—	0 60
Haricots verts	0 85	—	» »
Haricots verts Amieux 1	»	—	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux Frères, de Nantes, et Rodet Frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.